

Le Directeur Opérationnel, Ain Témouchent

A

Mr Bouzbida Sidi Mohamed Lotfi
Cite Ain Zebda Nedroma
Wilaya de Tlemcen

OBJET : Mise en Demeure

Projet : Prestation Hygiènes D'entretien Et De Nettoyage Des Sites D'Algérie Télécom A Travers La Wilaya D'Ain Temouchent

- Vu le contrat des travaux N° 51/2021 du 11/04/2021 conclu avec l'entreprise BOUZBIDA SIDI MOHAMED LOTFI
- Vu l'ordre de service démarrage des travaux N°09/2021 du 11/05/2021 notifié par l'entreprise BOUZBIDA SIDI MOHAMED LOTFI.
- Vu l'ordre de service démarrage relatif aux travaux dératisation, désherbage, désinfection concernant les sites suivantes (CMP BENI SAF -ACTEL BENI SAF -CMP HBH -CMP EL AMRIA -MAGAZIN DE LA WILAYA ...)
- Considérant que le délai d'exécution des prestations dératisation, désherbage, désinfection est consommé à 100%, alors que le taux d'avancement réel des travaux ne dépasse pas les 40.00 % sur l'ensemble des sites.
- Vu les deux engagements, moyens humains et matériels.
- Vu le retard non justifié enregistré depuis le démarrage des travaux et dû principalement à la mauvaise organisation du chantier, et manque d'effectifs et moyens matériels.
- Vu le caractère névralgique et sensible qui représente les centres (CMP BENI SAF -ACTEL BENI SAF -CMP HBH -CMP EL AMRIA -MAGAZIN DE LA WILAYA ...).
- Vu l'article 36 de la convention N° 51/2021 du 11/04/2021, portant les conditions de résiliation en cas d'inexécution des obligations de la convention.

De ce qui procède :

L'Entreprise de Nettoyage et d'entretien représentée par son gérant Mr BOUZBIDA SIDI MOHAMED LOTFI

Est mise en demeure dans un délai de **Huit (08)** à compter de la publication de la mise en demeure sur le portail Web D'Algérie Télécom, A l'effet de :

- Renforcer les sites ayant des bons de commandes et ODS par les moyens humains et matériels nécessaires tel que stipulé le contrat en respectant les délais de réalisation convenus dans les ODS et contrat.
- De résorber le retard quant à la réalisation de ses prestations.
- Respecter les normes techniques, les normes, et les règles de l'art édictées dans la convention.
- La livraison des prestations sans réserve
- Le levé de toutes les anomalies constatées dans les plus brefs délais,

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure dans un délai de **Huit (08)**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.



ALGERIE TELECOM S.P.A.
Directeur Opérationnel

Signé : BOUALLEG Lyazid

ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B 18083

Capital social : 61 275 180 000 DA

Siège Social : 19Bd LARBI BEN M'HIDI Bloc 4-19 Rte d'Oran-46000-Ain Temouchent

Téléphone : 000 216 001 808 337

Téléfax : 000 216 290 656 936

www.algeriatelecom.dz

Email : contact@at.dz

Tél : +213 (043) 79 20 90